

BUDGETS 2017

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

L'article L 5211-36 précise que :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes TARN-AGOUT

Le vote du budget répond à quelques principes :

➤ **Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.**

➤ **La CCTA dispose de 7 budgets :**

- **Le budget principal** retrace les nombreuses activités et compétences de la CCTA (développement économique, aménagement de l'espace, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, administration générale, dépenses de fonctionnement des bâtiments -maisons de services au public à Lavour et à St-Sulpice-la-Pointe, base de loisirs Ludolac à St-Lieux-lès-Lavour, ateliers communautaires, siège de la CCTA-) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'Etat.

Pour mémoire : l'évolution des compétences de la CCTA durant l'année 2016

- ✓ Office de tourisme au 1/03/2016
- ✓ Enseignement spécialisé de la musique et soutien à la pratique des amateurs en musique au 1/09/2016
- ✓ Aménagement numérique au 01/12/2016

L'évolution des compétences de la CCTA au 01/01/2017

- ✓ L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire ainsi que la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
 - ✓ Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - ✓ Création et gestion des maisons de services au public (précédemment dénommés pôles de services intercommunaux)
- **Le budget annexe PETITE ENFANCE** retrace l'activité de 6 structures d'accueil collectif : 2 crèches (Les Bouts de choux à Lavour 65 places et Les Lutins à St-Sulpice-la-Pointe 30 places), 2 lieux passerelles de 20 places (Les P'tits Loups du Mail à Lavour et Les K'occinelles à St-Sulpice-la-Pointe), 2 micro-crèches de 10 places (Les Explorateurs à Garrigues et Les Globe Trotteurs à Teulat) et d'un relais d'assistantes maternelles composé de quatre sites d'accueil (Buzet/Tarn, Lavour, Lugan et St-Sulpice-la-Pointe).
Il comprend également les participations financières versées par la CCTA à une crèche associative de 20 places et à la crèche gérée en partenariat avec les laboratoires Pierre Fabre pour 25 places.
 - **Le budget annexe ALSH** retrace l'activité des quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont gérés par la CCTA (Le Petit Prince à Buzet/Tarn, La Treille à Lugan, Gosciny à St-Sulpice-la-Pointe, Jean de La Fontaine à Labastide St-Georges) ainsi que deux services communs périscolaires des mercredis après-midi, un à La Treille et un à Jean de La Fontaine.
 - **Le budget annexe OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL** L'office de Tourisme Intercommunal est géré en régie avec deux points d'information, un à Lavour et un à St-Sulpice-la-Pointe.

- **Le budget annexe SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** retrace l'activité des contrôles des installations neuves et existantes d'assainissement non collectif.
 - **Le budget annexe STEP LES CADAUX** concerne la gestion et l'entretien de la station d'épuration Les Cadaux.
 - **Le budget annexe LOTISSEMENT LES CADAUX** concerne la commercialisation de 4 hectares de terrain viabilisés.
-
- **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
 - **Chaque budget doit dégager un excédent suffisant pour assurer** le remboursement de la dette et financer les investissements.
 - **La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu en Conseil Communautaire le 8 mars 2017.

**RECAPITULATIF DES BUDGETS 2017 COMPRENANT LES RESULTATS ANTERIEURS DES
DIFFERENTS COMPTES ADMINISTRATIFS 2016
VOTES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 8 MARS 2017**

		Budget primitif 2016	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Taux de réalisation Compte administratif 2016/ Budget primitif 2016	Evolution Budget primitif 2017/ Budget primitif 2016
Budget Général	<i>FONCTIONNEMENT</i>	11 271 340,00 €	9 192 060,68 €	13 384 208,00 €	81,55%	118,75%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	4 081 461,00 €	1 902 403,48 €	5 142 883,00 €	46,61%	126,01%
PETITE ENFANCE	<i>FONCTIONNEMENT</i>	2 829 525,00 €	2 739 596,23 €	2 938 324,00 €	96,82%	103,85%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	354 059,00 €	338 129,77 €	179 237,00 €	95,50%	50,62%
ALSH	<i>FONCTIONNEMENT</i>	827 752,00 €	691 824,78 €	1 002 194,00 €	83,58%	121,07%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	279 538,00 €	269 258,22 €	287 997,00 €	96,32%	103,03%
OFFICE DE TOURISME	<i>FONCTIONNEMENT</i>	253 000,00 €	210 335,61 €	343 900,00 €	83,14%	135,93%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	5 000,00 €	5 704,00 €	7 452,00 €	114,08%	149,04%
SPANC	<i>FONCTIONNEMENT</i>	113 721,00 €	51 651,48 €	116 745,00 €	45,42%	102,66%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	128 770,00 €	80 725,14 €	188 400,00 €	62,69%	146,31%
STEP LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	47 008,00 €	4 923,91 €	58 399,00 €	10,47%	124,23%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
LOTISSEMENT LES CADAUX	<i>FONCTIONNEMENT</i>	139 534,00 €	0,00 €	139 534,00 €	0,00%	100,00%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	21 534,00 €	0,00 €	21 534,00 €	0,00%	100,00%
TOTAL DEPENSES	<i>FONCTIONNEMENT</i>	15 481 880,00 €	12 890 392,69 €	17 983 304,00 €	83,26%	116,16%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	4 870 362,00 €	2 596 220,61 €	5 827 503,00 €	53,31%	119,65%
TOTAL RECETTES	<i>FONCTIONNEMENT</i>	15 481 880,00 €	15 673 230,88 €	17 983 304,00 €	101,24%	116,16%
	<i>INVESTISSEMENT</i>	4 870 362,00 €	1 911 243,55 €	5 827 503,00 €	39,24%	119,65%

BUDGET PRINCIPAL

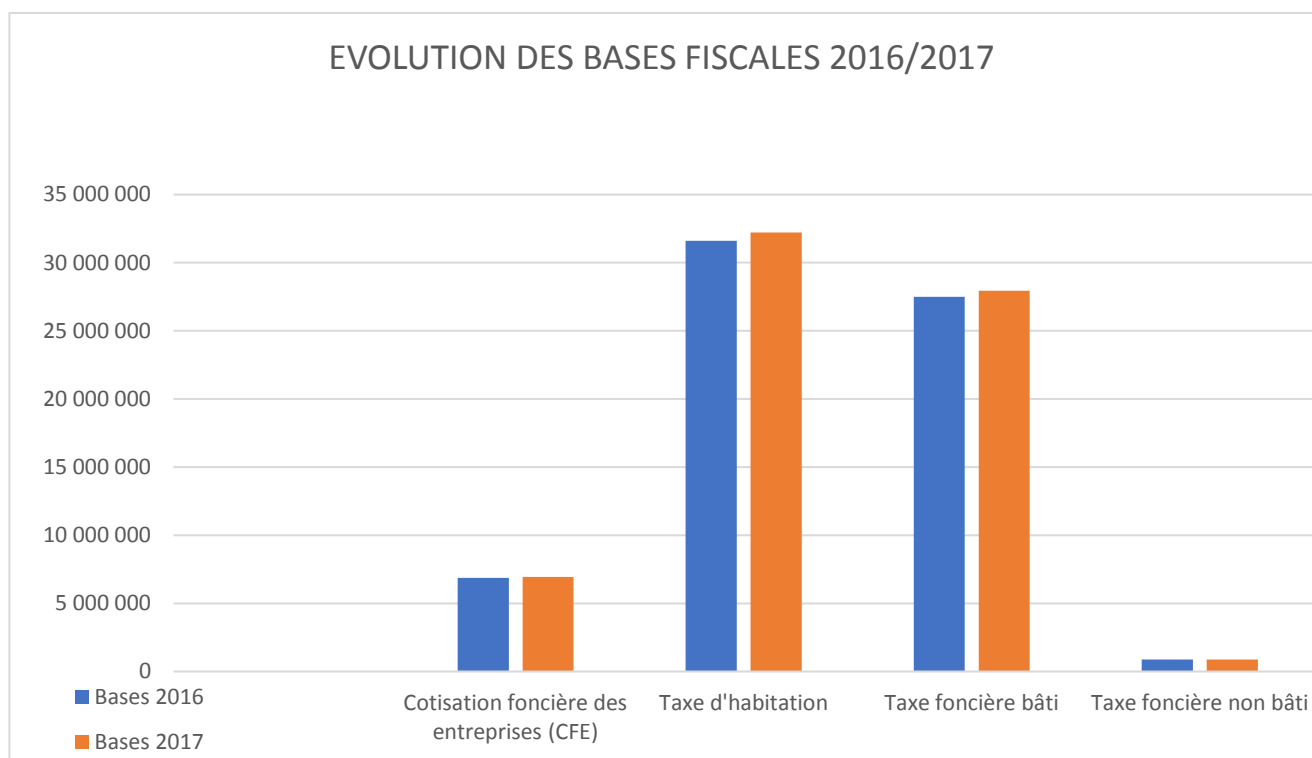
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement :

COMPARATIF BUDGET PRIMITIF 2017/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016				
BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT			
Explication des principales évolutions en dépenses	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017	Ecart en % et en valeur	
Chapitre 011 Charges générales	525 194,25 €	804 000 €	53,09%	278 805,75 €
Gestion de nouvelles compétences		105 000 €		
Dépenses du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage à Lavaur et à St-Sulpice-la-Pointe, aire de grand passage, conservatoire de musique, aménagement numérique, zones d'activités				
Honoraires		107 000 €		
Optimisation de la fiscalité				
Etudes		80 000 €		
Transfert de compétences				
Chapitre 012 Personnel	1 148 993,87 €	1 375 000 €	19,67%	226 006,13 €
Gestion de nouvelles compétences		80 000 €		
Aires des gens du voyage + renforcement des services transversaux				
Renfort services mutualisés CCTA / Communes membres		70 000 €		
Informatique, Application des Droits des Sols (ADS)				
Obligations réglementaires		76 000 €		
Impact sur l'année complète de l'augmentation du point d'indice en juillet 2016 + 0,6% et en février 2017 + 0,6%				
Augmentation réglementaire du taux des charges patronales et salariales				
Impact sur une année complète de la mise en œuvre du dispositif réglementaire "Parcours professionnels, carrières, rémunérations"				
Chapitre 014 Atténuations de produits	3 930 201,00 €	3 831 748 €	-2,51%	-98 453,00 €
Attributions de compensation				
Complément transfert de charges compétence Office de Tourisme Intercommunal 2016 (deux mois)		20 105 €		
Complément transfert de charges compétence enseignement spécialisé de la musique et soutien à la pratique des amateurs en musique en 2016 (8 mois)		30 650 €		
Transfert de charges compétence Aire d'accueil des gens du voyage (12 mois)		47 698 €		
Chapitre 65 Autres charges de gestion	3 155 476,26 €	5 147 274 €	63,12%	1 991 797,74 €
Nouvelle contribution				
Syndicat de Collecte et de Traitement des ordures ménagères de la Région de Lavaur		1 810 235 €		
Subventions d'équilibre aux budgets annexes				
Petite enfance	941 129,00 €	1 075 884 €	14,32%	134 755,00 €
Accueil de loisirs sans hébergement	464 645,00 €	608 515 €	30,96%	143 870,00 €
Office de tourisme intercommunal	229 400,00 €	252 543 €	10,09%	23 143,00 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues	-	60 000,00		60 000,00 €

Les recettes de fonctionnement :

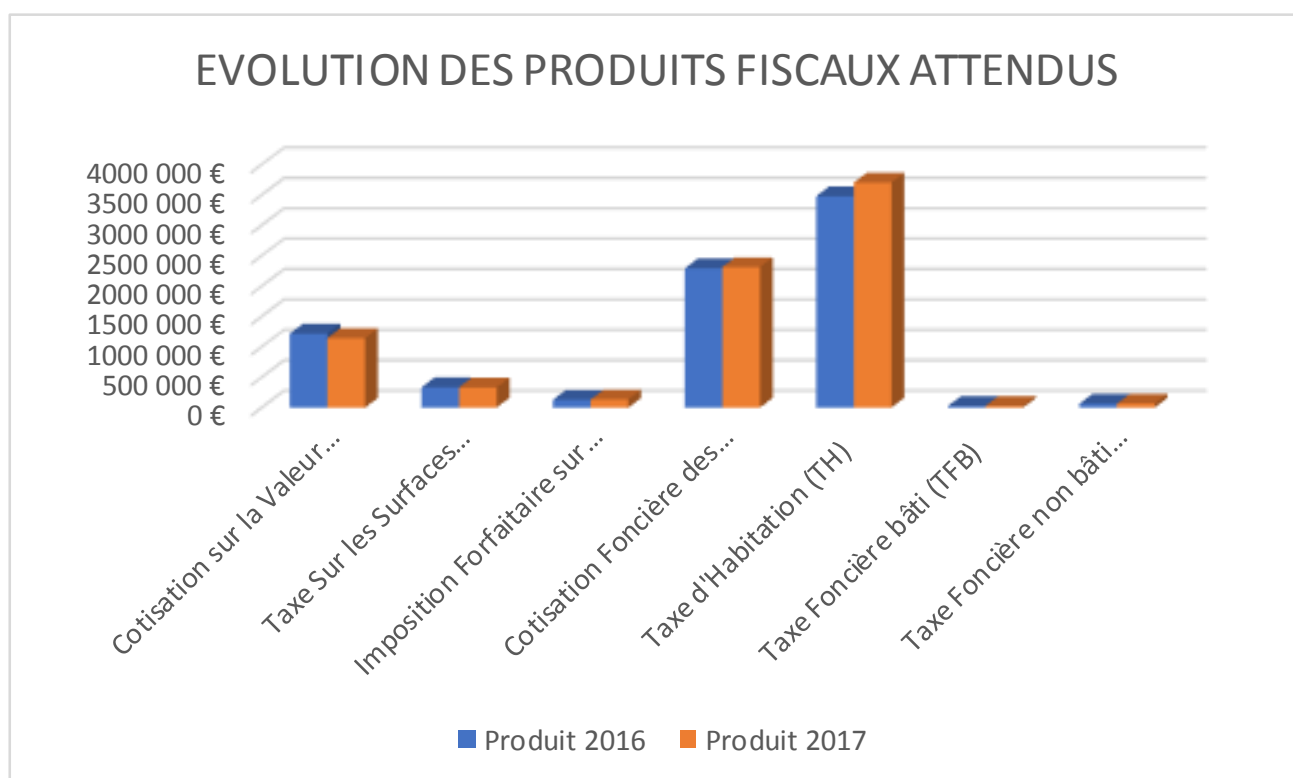
Taxes directes locales	Bases 2016	Bases 2017	Evolution 2017/2016
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 875 199	6 934 000	0,86%
Taxe d'habitation	31 614 214	32 215 000	1,90%
Taxe foncière bâti	27 495 984	27 953 000	1,66%
Taxe foncière non bâti	871 499	874 600	0,36%
<i>(Source : état 1259 2017)</i>			



Constat : faible évolution des bases fiscales d'une année sur l'autre.

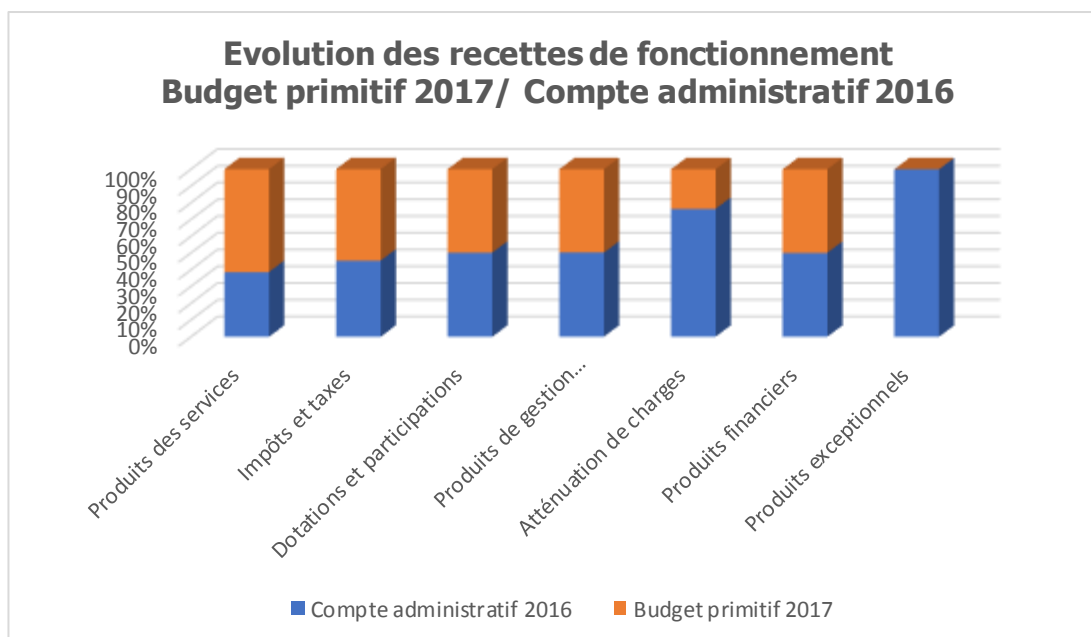
Taxes directes locales	Produit 2016	Produit 2017	Evolution 2017/2016
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 216 471 €	1 143 331 €	-6,01%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	335 795 €	331 415 €	-1,30%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	130 438 €	135 213 €	3,66%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2 291 504 €	2 311 102 €	0,86%
Taxe d'habitation (TH)	3 477 564 €	3 704 725 €	6,53%
Taxe foncière bâti (TFB)	27 496 €	27 953 €	1,66%
Taxe foncière non bâti (TFNB)	65 885 €	66 120 €	0,36%
TOTAL	7 545 153 €	7 719 859 €	2,32%

(Source : état 1259 2017)



Constat : Evolution des recettes fiscales d'une année sur l'autre de 2,3 % (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Recettes réelles de fonctionnement	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
Produits des services	83 609,11 €	132 915,00 €
Impôts et taxes	8 141 792,00 €	9 774 446,00 €
Dotations et participations	1 269 815,00 €	1 259 874,00 €
Produits de gestion courante	90 053,43 €	89 000,00 €
Atténuation de charges	16 132,90 €	5 000,00 €
Produits financiers	7 031,49 €	7 000,00 €
Produits exceptionnels	10 000,00 €	0,00 €



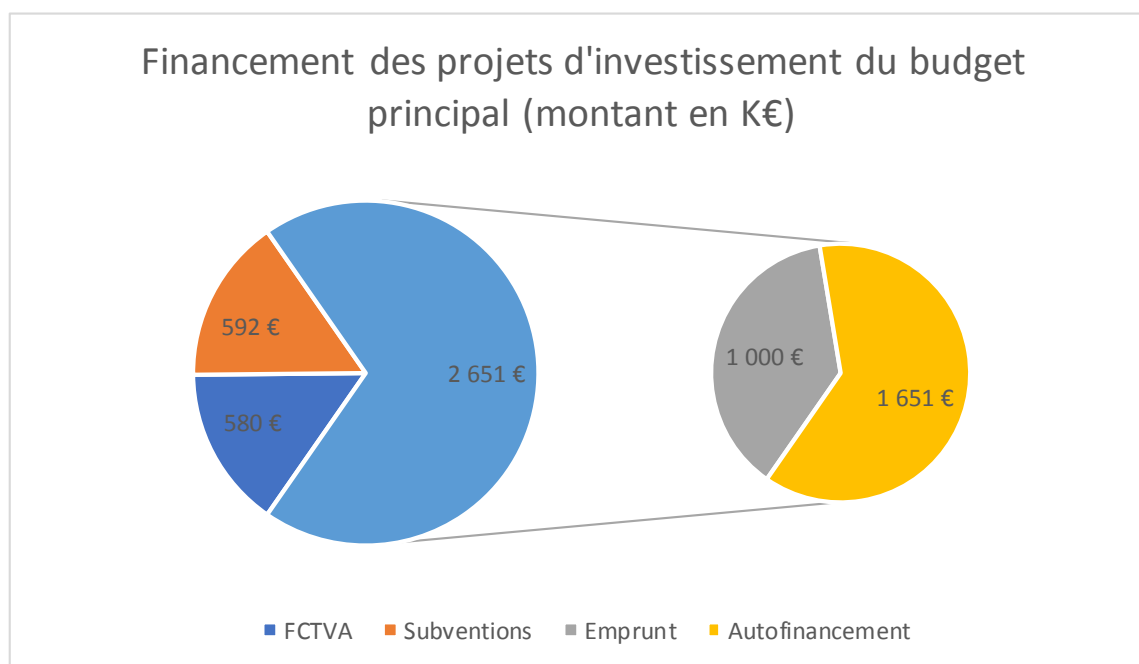
- Evolution des produits des services liés au développement de la mutualisation entre la CCTA et ses communes membres
- Les impôts et taxes progressent de façon significative, en apparence seulement, puisque dès 2017 la CCTA perçoit la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour un montant de 1.810.000 € qu'elle reverse pour le même montant au Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Lavaur.
- Maintien en apparence des dotations et participations malgré la hausse du prélèvement de l'Etat sur la DGF qui passe de 288.000 € en 2016 à 353.000 € en 2017 : en effet, la prise de compétence des aires d'accueil des gens du voyage permet de percevoir une recette nouvelle de 49.000 € de l'Etat et la hausse importante en 2017 des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations TH pour un montant de 66.000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

- Matériel CCTA dont un véhicule électrique (122 K€)
- Matériel communautaire (18K€)
- Travaux d'éclairage LED sur la ZAE Les Cadaux à St-Sulpice-la-Pointe ainsi qu'à Gabor (34K€)
- Travaux de réhabilitation de la base de Loisirs Ludolac à St-Lieux-lès-Lavaur (360K€)
- Equipement aquatique à Lavaur (1000K€)
- Travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à St-Sulpice-la-Pointe (15K€)
- Etude pour le réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Lavaur (30K€)
- Zones d'activités – Etude de requalification (30K€)
- Aides à l'immobilier d'entreprises (50K€)
- Zones d'activités – Pôle multimodal aux Cauquillous (30K€)
- Fonds d'audit (15K€)
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (100 K€)
- Aménagement numérique (253K€)

Les recettes d'investissement :



PETITE ENFANCE

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 1.075.884 € en 2017, soit une hausse de 134.755 € par rapport à celle versée en 2016. Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

En fonctionnement :

- Evolution de la masse salariale :
 - Obligations réglementaires :
 - ✓ Impact sur l'année complète de l'augmentation du point d'indice en juillet 2016 + 0,6% et en février 2017 + 0,6%
 - ✓ Augmentation réglementaire du taux des charges patronales et salariales
 - ✓ Impact sur une année complète de la mise en œuvre du dispositif réglementaire "Parcours professionnels, carrières, rémunérations"
 - Développement de service :
 - ✓ Ouverture en septembre 2017, d'un Lieu d'accueil enfants-parents
- Inscription d'une ligne « dépenses imprévues »

En investissement :

Prévision de renouvellement d'équipement électroménager et mobilier.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 608.515 € en 2017, soit une hausse de 143.870 € par rapport à celle versée en 2016. Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

En fonctionnement :

- Evolution des dépenses de fonctionnement :

Reprise des activités ALSH périscolaire des mercredis après-midi (dans le cadre d'un service commun entre la CCTA et certaines de ses Communes membres) et ALSH extrascolaire de l'Association « La Cigogne » à Labastide St-Georges à partir du 1^{er} avril 2017.

- Obligations réglementaires :
 - ✓ Impact sur l'année complète de l'augmentation du point d'indice en juillet 2016 + 0,6% et en février 2017 + 0,6%
 - ✓ Augmentation réglementaire du taux des charges patronales et salariales
 - ✓ Impact sur une année complète de la mise en œuvre du dispositif réglementaire "Parcours professionnels, carrières, rémunérations"
- Développement de service :
 - ✓ Reprise des activités de l'Association « La Cigogne » à Labastide St-Georges à partir du 1^{er} avril 2017 (Cf. ci-dessus)
- Inscription d'une ligne « dépenses imprévues »

En investissement :

Prévision de renouvellement d'équipement électroménager et mobilier.

Protections solaires du bâtiment de l'ALSH La Treille situé à Lugan.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 252.543 € en 2017, soit une hausse de 23.000 € par rapport à celle versée en 2016. Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

En fonctionnement :

- Fonctionnement du service sur 12 mois en 2017 contre 10 mois en 2016.

En investissement :

Achat de petit matériel (ordinateur, appareil photo, panneaux d'interprétation du souterrain du Castela)

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal. Sont prévus :

En fonctionnement :

- 350 contrôles d'installations existantes d'assainissement non collectif
- 50 contrôles d'installations neuves

En investissement :

- Acquisition d'un véhicule électrique
- 37 dossiers de demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.

STATION D'EPURATION LES CADAUX

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans subvention d'équilibre du budget principal. Reconduction des dépenses et recettes à l'identique du budget 2016.

LOTISSEMENT LES CADAUX

Prévision de la cession d'un terrain.
